

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 26 avril 2022 à 18h30, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

---

**2022-04-26-088**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

QUE l'assemblée ordinaire publique soit ouverte à 18h30. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

**2022-04-26-089**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Approbation de l'ordre du jour;
3. Inscription congrès FQM ;
4. Facture Brandon Gavin;
5. Communication François Gagnon ;
6. Engagement aide voirie ;
7. Fermeture de l'assemblée.

ADOPTÉE

**2022-04-26-090**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**INSCRIPTIONS AU CONGRÈS 2022 DE LA FQM**

QUE le maire Monsieur Pierre Poirier, Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème et Mme Sylvie Lemay soient autorisés à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités à Montréal du 22 au 24 septembre 2022 et que les frais d'inscription, les dépenses d'hébergement, de déplacement et de repas soient défrayés par la municipalité.

Que la réservation des 4 chambres pour le 22 et le 23 septembre soit chargé au compte de la carte de crédit Visa de la municipalité.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-04-26-091**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

CONTRE : M. Jean-Maurice Daoust

**PAIEMENT FACTURE NO 81 – LAVAGE EXTREME BL**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brandon Gavin de Lavage Extrême BL a fait parvenir une facture portant le no 81 en date du 30 novembre 2021 pour avoir fait les antirouilles sur les camions d'incendie au montant de 646.74\$;

CONSIDÉRANT QU'il a embauché du personnel pour faire les antirouilles;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gavin a reçu un paiement (cheque 5726) de 139.35\$ en salaire net pompier pour ce travail;

CONSIDÉRANT QU'il est un employé de voirie également et qu'un employé ne peut contracter pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a un solde impayé de 485.94\$ à sa facture originale;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de payer le solde de la facture no 81 au montant de 485.94\$ et d'aviser par écrit M. Brandon Gavin qu'il ne peut engager aucun personnel de son propre chef et/ou sous-contracté ou contracté pour la municipalité étant donné qu'il est un employé municipal.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-04-26-092**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

#### **INSTALLATION D'UN VPN SUR L'ORDINATEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

QU'un accès VPN soit acheté et installé sur l'ordinateur de la municipalité pour donner accès aux dossiers informatique à Monsieur François Gagnon.

Vote contre : M. Jean-Maurice Daoust

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-04-26-093**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

Mme Sylvie Lemay et M. Michel Duhème ne vote pas

#### **ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS – M. BRUNO VIAU**

QUE Monsieur Bruno Viau soit engagé comme responsable des travaux publics à raison de 2 jours semaines au taux horaire de \$30/heure.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-04-04-94**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

#### **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Que l'assemblée soit levée à 7h45.

ADOPTÉE

---

Pierre Poirier, Maire

---

Elaine Duhème,  
Directrice générale & Greffière-trésorière